

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL802

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 36, après le mot :

« appareil »,

insérer les mots :

« ou d'un dispositif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.